RISOUL • HIVER 2026 / 2027

TRAIL

RISOUL La Forêt Blanche STATION D'ALTITUDE

# LA BOUCLE BLANCHE

TRAIL IN RISOUL

## LES MARDIS • 18H–20H

**PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES**

**4,01 km / 179 m D+ par boucle**

1re boucle ensemble • 2e à allure libre

**Gratuit sur inscription**

**Challenge : 5 € avec pin's finisher**

**Don facultatif, sans adhésion**



**LA SORTIE HEBDO DU CLUB**

## LE JEUDI À 18H30

**Gratuit et sans inscription**

Footing convivial, on s'attend !

Du 10 déc. 2026 au 15 avr. 2027

Front de neige,
**sous le porche de l'ESF**

Aucune adhésion nécessaire

**Lampe frontale obligatoire • 06 68 28 15 12**

### WhatsApp

Les rendez-vous

**Scanne & rejoins-nous**

### Instagram

@trail_in_risoul

**Scanne & rejoins-nous**

### Club Strava

Rejoindre le club

**Scanne & rejoins-nous**

DEMANDE SAISONNIÈRE

# La Boucle Blanche

**Demande d'autorisation d'accès partiel au domaine skiable de Risoul**

Animation associative de trail sur neige • Saison du 5 décembre 2026 au 15 avril 2027. Exclusivement les mardis des vacances scolaires, de 18h à 20h.

| Repères essentiels | Cadre demandé |
|---|---|
| Parcours définitif | 4,01 km et 179 m D+ par boucle ; jusqu'à deux boucles (8,02 km / 358 m D+). |
| Organisateur | TRAIL IN RISOUL • Association déclarée • RNA W051005525 |
| Responsable | Camille CHEVALIER, président • 06 68 28 15 12<br>trailinrisoul@gmail.com |
| Destinataires | Monsieur le Maire de Risoul et Mesdames et Messieurs les élus ; avis de l'exploitant, de l'office de tourisme et de la commission de sécurité. |

Version consolidée du 19 novembre 2026. Le parcours est présenté comme validé par Labellemontagne selon les échanges rapportés par l'organisateur. L'autorisation écrite et les prescriptions opérationnelles restent à formaliser.

COURRIER À SIGNER

# Demande d’autorisation

TRAIL IN RISOUL
2 place de l’Église • 05600 Risoul
SIRET : 132 503 897 00010 • RNA : W051005525

À Monsieur le Maire de Risoul
et Mesdames et Messieurs les élus
Risoul, le 19 novembre 2026

**Objet : accès au domaine skiable pour La Boucle Blanche - hiver 2026/2027**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

L’association Trail in Risoul sollicite l’autorisation d’organiser La Boucle Blanche sur le parcours annexé au présent dossier, exclusivement les mardis de vacances scolaires compris entre le 5 décembre 2026 et le 15 avril 2027, de 18h à 20h. Les huit dates sollicitées figurent au calendrier joint.

Le tracé définitif, d’une longueur de 4,01 km pour 179 m de dénivelé positif, a été retenu et validé avec Labellemontagne selon nos échanges. La demande porte uniquement sur cet itinéraire, avec un premier tour collectif et une seconde boucle facultative à allure libre, pouvant accueillir un challenge optionnel.

Nous sollicitons la formalisation de cet accès et des conditions de coactivité avec l’exploitation : fermeture des pistes, damage et engins, balisage, contacts opérationnels et modalités d’alerte. Aucun départ ne sera donné sans confirmation préalable de la disponibilité du parcours par l’exploitant. Le retour des participants devra être achevé au plus tard à 20h.

L’association prévoit l’acquisition de fanions de balisage ainsi que des équipements nécessaires à la mise en place de ces sorties. Elle assurera la pose, la vérification et le retrait du balisage dans les conditions convenues avec l’exploitant. Elle se conformera aux prescriptions des autorités et adaptera ou annulera la séance lorsque les conditions l’imposeront.

À ce stade, l’association ne sollicite pas de financement dans le cadre de cette demande. Elle espère néanmoins pouvoir compter, à l’avenir, sur un accompagnement financier de la commune pour des événements de plus grande ampleur et pour soutenir son fonctionnement, qui nécessite aujourd’hui des investissements de départ.

Elle souhaiterait également bénéficier de l’appui de la commune, en lien avec l’office de tourisme, pour être mise en relation avec les partenaires institutionnels et les socio-professionnels de la station susceptibles de la soutenir : aide matérielle ou logistique, mise à disposition d’équipements, partenariat, communication ou soutien financier.

Les sorties collectives du jeudi à 18h30 sont distinctes de cette demande : elles sont prévues hors des zones du domaine skiable et sans passage sur les pistes.

Nous restons disponibles pour l’examen du dossier avec vos services, l’office de tourisme et la commission de sécurité. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, l’expression de nos salutations respectueuses.

Camille CHEVALIER • Président de Trail in Risoul
Signature :

CALENDRIER SOLLICITÉ

# Huit mardis, de 18h à 20h

Périmètre saisonnier : du 5 décembre 2026 au 15 avril 2027. Le 5 décembre est l'ouverture de la période ; aucune animation n'est sollicitée ce samedi. Aucun mardi hors vacances scolaires n'est inclus.

Le calendrier retient les vacances des trois zones métropolitaines A, B et C, pour l'accueil des vacanciers de la station. Cette portée figure explicitement dans la demande d'autorisation.

| Période | Date de séance | Créneau |
|---|---|---|
| Noël | Mardi 22 décembre 2026 | 18h - 20h |
| Noël | Mardi 29 décembre 2026 | 18h - 20h |
| Hiver • zone C | Mardi 9 février 2027 | 18h - 20h |
| Hiver • zones A et C | Mardi 16 février 2027 | 18h - 20h |
| Hiver • zones A et B | Mardi 23 février 2027 | 18h - 20h |
| Hiver • zone B | Mardi 2 mars 2027 | 18h - 20h |
| Printemps • zone C | Mardi 6 avril 2027 | 18h - 20h |
| Printemps • zones A et C | Mardi 13 avril 2027 | 18h - 20h |

## Durée et accès

Départ à 18h ; fermeture du parcours aux participants et retour au point d'accueil au plus tard à 20h. La seconde boucle ne sera ouverte qu'aux participants disposant du temps nécessaire pour revenir dans ce créneau.

La reconnaissance, la pose et le retrait des fanions ne confèrent aucun droit d'accès supplémentaire : leurs horaires doivent également être convenus avec l'exploitant, notamment si le retrait intervient après 20h.

Calendrier vérifié sur le calendrier officiel 2026/2027 du ministère de l'Éducation nationale (arrêté du 22 octobre 2025). Les séances restent soumises aux conditions d'enneigement et d'exploitation.

PLAN DE SITUATION ET ITINÉRAIRE

# Le tracé définitif

Référence unique : « Boucle blanche 1 » • Strava n°3558363897567683678.
Ce tracé remplace les scénarios précédents ; les données de 4,34 km / 188 m D+ sont abandonnées.

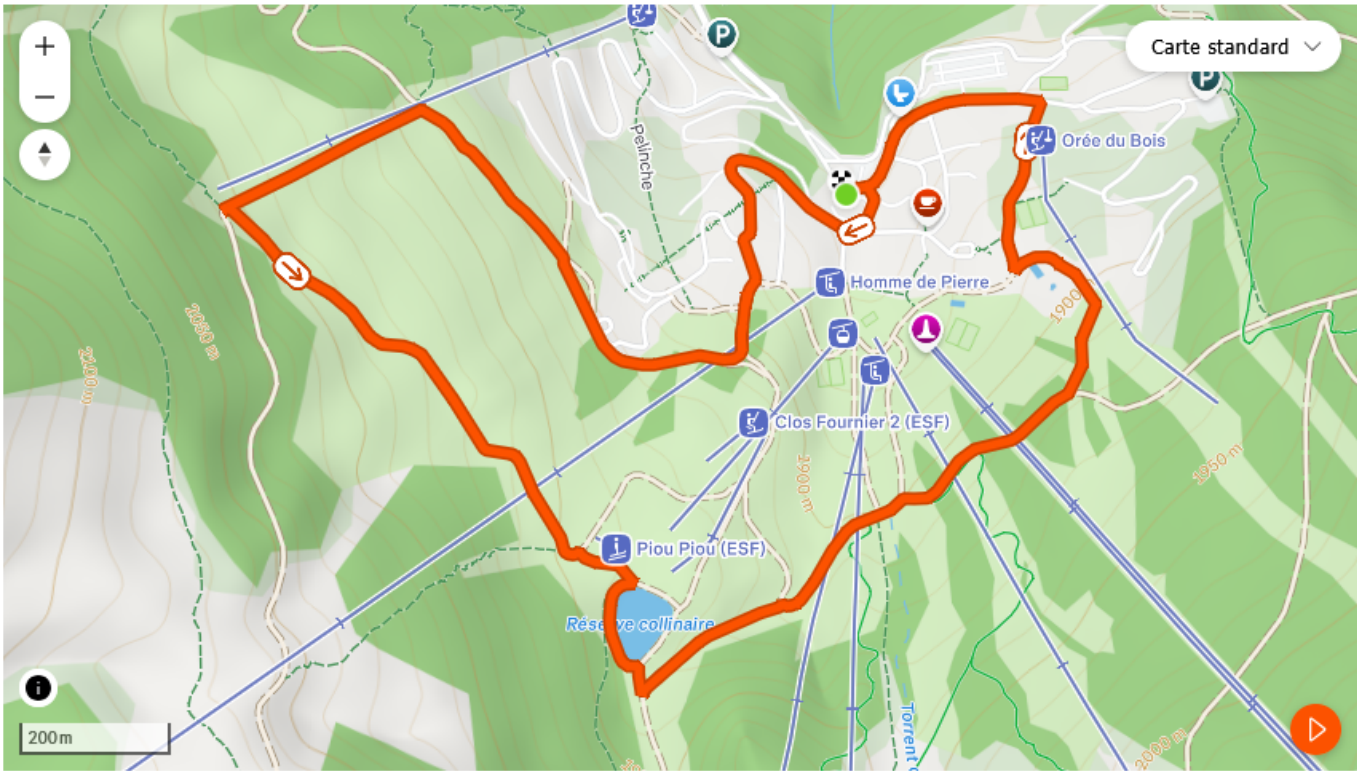


Fond cartographique et tracé : capture Strava fournie par l'organisateur, 19/11/2026.

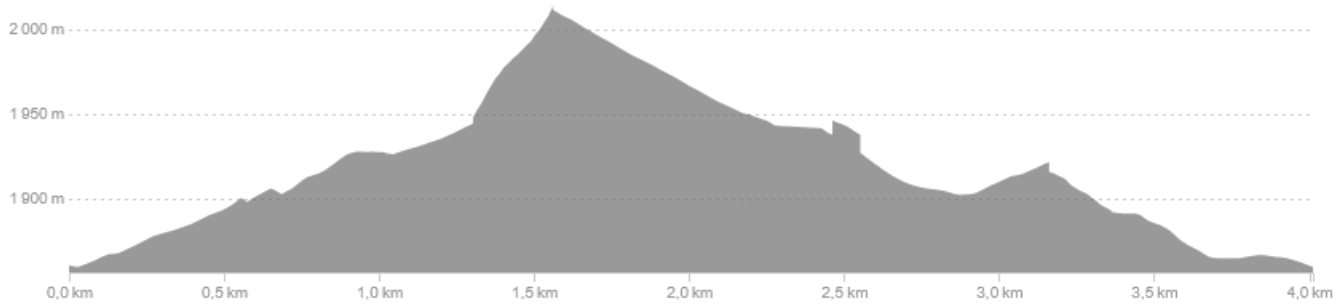


Une boucle : 4,01 km / 179 m D+. Deux boucles : 8,02 km / environ 358 m D+. Le temps estimatif affiché par Strava n'est pas une durée d'encadrement ni une référence de sécurité.

Ouvrir le parcours définitif sur Strava

Le présent plan reprend fidèlement la capture transmise ; il ne constitue pas un plan parcellaire. Un export GPX définitif et le plan des parcelles concernées sont à joindre pour l'instruction technique et foncière.

NOTICE DESCRIPTIVE

# Format et organisation

| Rubrique | Organisation proposée |
|---|---|
| Public | Vacanciers, habitants et saisonniers pratiquant la course à pied sur neige. Les possibilités de marche et de regroupement sont adaptées aux conditions réelles. |
| Premier tour | Boucle collective, départ groupé, regroupements et progression adaptée. Aucun classement sur ce premier tour. |
| Second tour | Facultatif, à allure libre ; challenge optionnel selon règlement et cadre administratif confirmés avant lancement. |
| Accueil | Point précis de départ/arrivée à arrêter sur le terrain avec l'exploitant, au voisinage du départ figurant sur le plan ; maintien d'un point de contact jusqu'au dernier retour. |
| Encadrement prévu | Un responsable de séance, un ouvreur et un serre-file sur le tour collectif ; organisation et moyens du second tour à valider avant son ouverture. |
| Inscriptions | Préalables, centralisées par TIR ou par l'office de tourisme selon l'outil retenu ; comptage des départs et des retours. |

## Déroulement de référence

Avant 18h : accord opérationnel de l'exploitant, reconnaissance et contrôle du balisage, accueil nominatif, contrôle des frontales, briefing sur le parcours et les consignes.

18h : départ de la première boucle. Au retour : vérification des présents et des conditions d'ouverture d'une seconde boucle. Aucun départ tardif incompatible avec la fermeture de 20h.

Au plus tard à 20h : tous les participants sont revenus et le responsable confirme la libération du parcours à l'exploitant. Le débalisage est réalisé sur un créneau expressément convenu.

SÉCURITÉ ET COACTIVITÉ

# Conditions de réalisation

## Un départ conditionné à l'accord du domaine

Le responsable vérifie avant chaque séance l'ouverture effective de l'itinéraire à l'activité, la météo, l'état de la neige et les contraintes d'exploitation. Un accord de principe sur le tracé ne remplace pas la confirmation opérationnelle du jour.

Aucune coactivité non maîtrisée avec une dameuse, une motoneige ou un engin n'est admise. Toute zone de travail, tout secteur avec treuil ou câble et toute zone interdite restent exclus. En l'absence de séparation validée avec le damage, la séance est reportée ou annulée.

## Balisage et encadrement

TIR prévoit l'achat des fanions, leur pose, leur contrôle et leur retrait. Les intersections, changements de direction et passages sensibles seront repérés lors de la reconnaissance avec l'exploitant. Le dispositif doit être lisible à la frontale, réversible et sans gêne pour les installations.

Briefing obligatoire ; parcours imposé ; aucun raccourci ; respect des consignes des encadrants. Le serre-file contrôle l'absence de participant en arrière sur le tour collectif. Sur le tour libre, départs, retours et abandons sont enregistrés au point d'accueil ; l'ouverture dépend des moyens de surveillance effectivement disponibles.

## Équipement et conditions individuelles

Obligatoire : lampe frontale en fonctionnement avec autonomie suffisante, tenue adaptée au froid et chaussures adaptées au terrain. Adhérence complémentaire selon l'état de la neige et les consignes du jour. Recommandé : 50 cl d'eau, couverture de survie, réserve de sucre et téléphone chargé.

## Alerte, arrêt et évacuation

Le responsable est joignable au 06 68 28 15 12. En cas d'accident : mettre en sécurité sans s'exposer, alerter le 112, préciser Risoul, le secteur, la position et l'état de la victime ; suivre les instructions des secours. Le contact direct du domaine et les accès d'intervention doivent être confirmés avant la première séance.

Un accès autorisé au domaine ne vaut pas engagement de permanence du service des pistes après fermeture. Les moyens d'intervention, le besoin éventuel de secours dédiés et les modalités d'évacuation sont à arrêter avec les services compétents. Sans moyens validés ou en cas de risque non maîtrisé : pas de départ.

PARTICIPATION ET ACCUEIL

# Une offre associative lisible

## Inscription et financement

La participation à la sortie est gratuite sur inscription. Le participant peut effectuer un don facultatif, sans adhésion automatique, ou sélectionner le challenge à 5 €, comprenant le pin's finisher après réalisation du challenge. Les achats textiles sont distincts ; le prix des tee-shirts sera fixé ultérieurement.

Le challenge est envisagé sur la seconde boucle, avec un classement et des pin's or, argent et bronze pour les trois premiers. Le règlement doit fixer les conditions de départ, le contrôle des passages, le classement, la remise des récompenses et l'heure limite. Il ne sera pas activé avant validation de son cadre administratif, de l'assurance et des moyens de sécurité.

## Accueil et suivi des participants

Recueil des coordonnées utiles, contact d'urgence et choix d'une ou deux boucles ; information claire sur la difficulté, le terrain enneigé et le caractère nocturne. La procédure d'admission, notamment pour les mineurs, et les éventuelles exigences de santé seront fixées dans le règlement applicable avant ouverture des inscriptions.

Contrôle des départs et des retours, signalement de tout abandon au responsable et vérification du dernier participant avant libération du parcours. Les données collectées sont limitées à l'organisation et à la sécurité, accessibles aux seuls intervenants concernés.

## Convivialité et occupation du site

Un temps convivial à l'arrivée est souhaité avec l'office de tourisme ou un établissement partenaire. Le lieu, les consommations, les équipements et leur prise en charge restent à convenir. Aucun emplacement de tonnelle, installation fixe ou buvette n'est réputé autorisé par la présente demande ; ces éléments feront l'objet des accords nécessaires si retenus.

## Les jeudis sont hors du périmètre demandé

Les sorties du jeudi à 18h30 sont des rendez-vous distincts, organisés hors des zones du domaine skiable et sans passage sur les pistes. Elles ne font l'objet d'aucune demande d'accès dans ce dossier. L'affiche générale les mentionne uniquement pour la communication du club.

PIÈCES ET INSTRUCTION

# État du dossier à transmettre

| Pièce demandée par la commune | État au 19 novembre 2026 |
|---|---|
| Plan de situation | Inclus : plan du parcours définitif, page 5. |
| Plan parcellaire | Non fourni. À joindre avec identification des parcelles et des accords fonciers nécessaires. |
| Description / identité de l'activité | Incluse ; avis SIRENE joint en annexe. RNA W051005525 ; SIRET 132 503 897 00010. |
| Engagement sur la durée | Inclus : saison, huit dates et créneau 18h-20h. Courrier à signer. |
| Diplômes | Aucun justificatif communiqué. Les qualifications des intervenants et les exigences applicables sont à préciser selon les fonctions et conditions d'encadrement. |
| Attestation d'assurance | Non fournie. À joindre : couverture RC organisateur pour trail sur neige nocturne, accès au domaine et challenge si maintenu. |
| Avis de l'exploitant | Validation du tracé rapportée par l'organisateur ; confirmation écrite du tracé, des horaires et des prescriptions à joindre. |
| Avis OT / commission de sécurité | À recueillir selon la procédure communale. |

## Formalités distinctes à examiner

Le classement envisagé nécessite de vérifier le régime des manifestations sportives. Si le parcours emprunte, même partiellement, une voie publique ou ouverte à la circulation publique ou ses dépendances, le classement peut entraîner une déclaration au titre du Code du sport, indépendamment de la jauge. L'autorisation municipale d'accès ne remplace pas cette démarche.

Le régime applicable doit être confirmé par le service instructeur à partir du statut exact des emprises. Le dossier présente le challenge et ne le dissimule pas sous l'appellation de sortie collective. Aucune dispense générale de déclaration n'est revendiquée.

Références : fiche « Organisation d'une course à pied ou d'une marche sur la voie publique », Service-Public, consultée le 19/11/2026 ; Code du sport, article R331-6. Calendrier : ministère de l'Éducation nationale, année 2026/2027.

Insee
Mesurer pour comprendre

**Service Info Sirene**
**09 72 72 6000**
prix d'un appel local

**Service Statistique**
**Répertoire SIRENE**

# SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

## À la date du 07/11/2026

| **Description de l'entreprise** | **Entreprise active depuis le 29/10/2026** |
|---|---|
| Identifiant SIREN | 132 503 897 |
| Identifiant SIRET du siège | 132 503 897 00010 |
| Dénomination | TRAIL IN RISOUL |
| Catégorie juridique | 9220 - Association déclarée |
| N° RNA[1] | W051005525 |
| Activité Principale Exercée (APE) | 93.29Z - Autres activités récréatives et de loisirs |
| Appartenance au champ de l'ESS[2] | Oui |
| Appartenance au champ des sociétés à mission | Non |

| **Description de l'établissement** | **Etablissement actif depuis le 29/10/2026** |
|---|---|
| Identifiant SIRET | 132 503 897 00010 |
| Adresse | 2 PLACE DE L'EGLISE<br>05600 RISOUL |
| Activité Principale Exercée (APE) | 93.29Z - Autres activités récréatives et de loisirs |

1 : Répertoire National des Associations

2 : Economie Sociale et Solidaire

**Important :** *A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).*
**Avertissement :** *Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.*

REPUBLIQUE FRANCAISE

RISOUL • HIVER 2026 / 2027

TRAIL

# LA BOUCLE BLANCHE

TRAIL IN RISOUL

RISOUL La Forêt Blanche — STATION D'ALTITUDE

## LES MARDIS • 18H–20H

**PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES**

**4,01 km / 179 m D+ par boucle**

1re boucle ensemble • 2e à allure libre

**Gratuit sur inscription**

**Challenge : 5 € avec pin's finisher**

**Don facultatif, sans adhésion**




LA SORTIE HEBDO DU CLUB

## LE JEUDI À 18H30

**Gratuit et sans inscription**

Footing convivial, on s'attend !

Du 10 déc. 2026 au 15 avr. 2027

Front de neige,
**sous le porche de l'ESF**

Aucune adhésion nécessaire

**Lampe frontale obligatoire • 06 68 28 15 12**

**WhatsApp**
Les rendez-vous
**Scanne & rejoins-nous**

**Instagram**
@trail_in_risoul
**Scanne & rejoins-nous**

**Club Strava**
Rejoindre le club
**Scanne & rejoins-nous**